

16 janvier 1984

# La France brouillera-t-elle Radio-Andorre ?

La reprise de « Radio-Andorre », une des plus anciennes stations de radio française, tombée aux mains de la société d'Etat espagnole « Proersa », dans des conditions très ambiguës (« La Dépêche » du 14 janvier), a relancé, ce week-end, « la guerre des ondes ».

Dans les milieux français, on n'apprécie guère les interventions de la speakerine espagnole en direction de la France qui demande, en français, aux auditeurs de signaler jusqu'où les émissions sont captées et qui, de temps en temps, annonce : « Aqui « Radio-Andorra », au service de la principauté et des peuples d'Espagne. »

Relancée avec une puissance de 125 kW, la station attend une révision des installations vétustes par des techniciens de Barcelone qui comptent lui redonner, dans les jours prochains, sa puissance normale de 300 kW et davantage encore.

L'objectif de « Radio-Andorre » est de conquérir la plus large zone d'écoute possible des deux côtés des Pyrénées.

Les autorités françaises prennent conscience, aujourd'hui, mais un peu tard, que l'article 3 du protocole d'accord intervenu le 22 septembre 1983 pour débloquer la situation de « Sud-Radio » a été accepté « à la légère » par le négociateur français de l'époque.

Ce fameux article stipule, sans garde-fou, que « les deux concessionnaires français et espagnol pourront utiliser les trois langues, le catalan, le français et l'espagnol ».

Or, selon tous les observateurs, « Radio-Andorre », version espagnole de « Sud-Radio », ne peut être rentabilisée que vers la France, en prenant ses ressources sur le marché publicitaire français.

Au ministère des Finances, à Madrid, on n'était pas très chaud pour remettre en marche une station dont on sait qu'elle ne peut être que déficitaire en raison de la zone d'audience très limitée sur le territoire espagnol.

La raison d'Etat l'aurait-elle emporté dans la perspective des satellites ? Nul n'ignore que l'Espagne désire conserver le droit d'émettre depuis la principauté dans la mesure où la France, par l'intermédiaire de son coprinced, peut user de cette faculté.

« Radio-Andorre », qui voudrait ne pas émettre à fonds perdus, souhaiterait donc utiliser un tiers de ses programmes en langue française et conquérir le Grand Sud-Ouest français.

La France admettra-t-elle, s'interrogent les observateurs, qu'une station de radio espagnole puisse diffuser sur son territoire des nouvelles qui pourraient, un jour, aller à l'encontre de sa politique ? On sait que l'Etat français a toujours cherché, dans le passé, à éliminer « Radio-Andorre » en tant que station privée, faisant de l'information et de la publicité sur la France. Permettra-t-il aujourd'hui à un Etat voisin de le faire à partir d'une société qu'il ne contrôlera pas ?

Dans les milieux bien informés, on doute qu'au-delà de « l'autorisation provisoire », un accord tripartite définitif puisse intervenir entre Andorre et l'E.n.a.r., l'Office national de radio diffusion andorrane. En tout état de cause, on serait disposé, dans les milieux français, à faire du brouillage.

Devant cet imbroglio politico-juridique, il n'est pas exclu, apprend-on de source autorisée, que « Sud-Radio » préférerait déconnecter avec le Pic Blanc d'Andorre pour se replier sur son nouvel émetteur français, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Dès lors, la parité n'existant pas, « Radio-Andorre » serait franchement en situation d'inégalité vis-à-vis de la France. On parle déjà d'incident diplomatique possible en cas « d'envahissement du territoire ».

Jean-Marc MAILHOL.